



CENTRE DE
PUÉRICULTURE
CANTON DE BERNE



Coaching sur les questions de protection de l'enfant

Formation pour les responsables de crèche et d'organisation d'accueil familial de jour

2025 / Franziska Garcia

Qui sommes-nous ?

- Mandaté et financé par le canton : consultations en matière de soins/santé, d'éducation et de développement, questions familiales des parents et des personnes de référence d'enfants âgés de 0 à 5 ans.
- Détection précoce : identifier les enfants en danger et mettre en place des mesures de soutien.
- + Conseils et accompagnement dans le cadre de mesures officielles de protection de l'enfance.
- Objectif : renforcement des parents / bien-être des enfants.
- Dans tout le canton de Berne.



Formations de nos consultants:tes

- Infirmiers·ères HES/ES
- Sages-femmes HES
- Éducateur/éducatrice social(e) HES/ES
- Éducateur/éducatrice de la petite enfance ES
- Qualification de consultant/consultante petite enfance : CAS Conseil en psychologie du développement ou des études postgrades d'infirmier·ère puériculteur·trice ou plus récemment cours préparatoire au Careum Aarau (environ 730 heures) aux examens professionnel supérieur pour le diplôme fédéral
- Formation continue en protection de l'enfance
- Formation continue en animation de groupes
- Formation continue en conseil par e-mail
- Formations continues internes régulières sur les thèmes clés de nos consultations



Consultation en psychologie du développement

Encouragement précoce et préventif des relations

Lien entre les **hypothèses théoriques de l'attachement** et les conclusions sur la **sensibilité parentale** avec les **connaissances en psychologie du développement** sur les besoins, les compétences et les modes d'expression des nouveau-nés, des nourrissons et des enfants en bas âge

- Transmission de connaissances générales en psychologie du développement
- Sensibilisation aux capacités individuelles de l'enfant
- Renforcement de l'estime de soi des parents

Méthodologie

1. Soutien par des vidéos
2. Description du comportement du point de vue de l'enfant
3. Approche axée sur les ressources



Notre mandat de prévention, de la naissance à l'entrée à l'école enfantine



Notre action est centrée sur le bien-être de l'enfant et le développement harmonieux de l'ensemble de la famille.



Nous aidons les parents à développer leurs compétences éducatives et les soutenons dans leur rôle de parents.



Détail de nos prestations pour les parents et les grands-parents



Consultations
face-to-face



Consultations de
groupe



Consultations
par téléphone
(de 9h à 12h)



Consultations
par voie numérique



Conseils en
paternité



Conseils aux
grands-parents

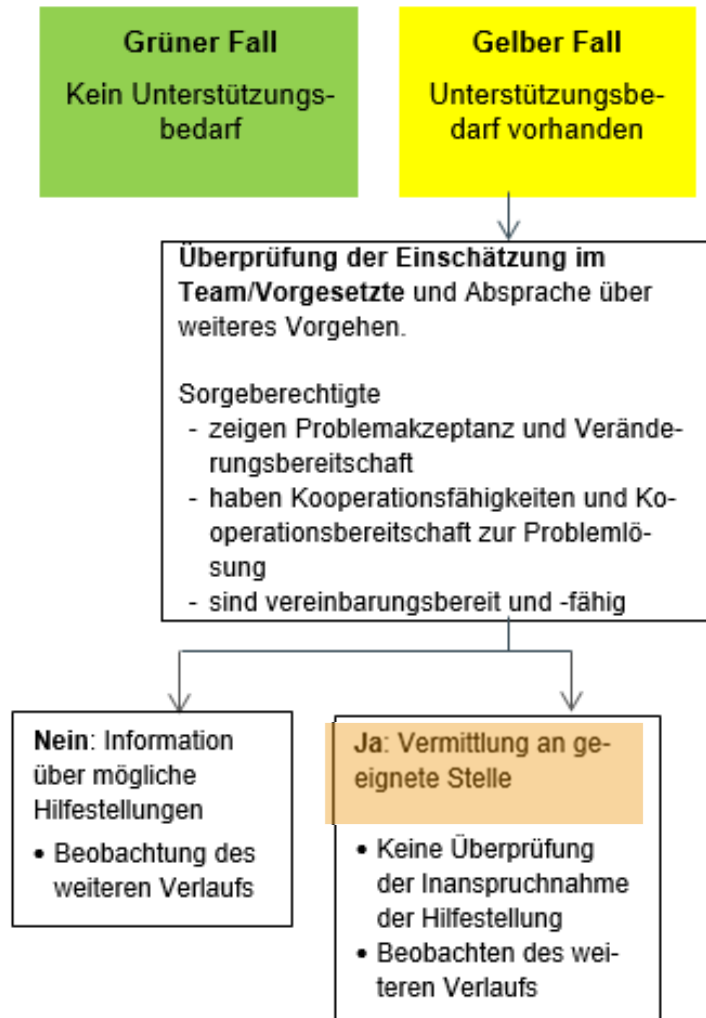


Lieux de rencontre



Bons de garde

Procédure après évaluation Offre d'intégration CP



Évaluation vert / jaune

Médiation volontaire possible, par exemple:

- Consultations individuelle
- Consultations de groupe

Notre mandat de détection précoce

Nous avons pour mandat de détecter au plus tôt les situations dans lesquelles des enfants de moins de 5 ans sont menacés dans leur développement psychique, physique et sexuel et d'engager les mesures de soutien individuelles nécessaires.



Notre mandat de détection précoce

Comment nous assumons notre mandat de détection et d'intervention précoces en cas de mise en danger potentielle du bien-être de l'enfant :

1. Application des **aides à l'évaluation** pour la détection précoce des situations de mise en danger du bien-être de l'enfant.
2. **Principe du double contrôle** et réglementation des processus internes, des responsabilités.



Notre mandat de détection précoce

3. Processus de consultation obligatoire avec les parents dans le cadre des mesures de protection de l'enfant librement consenties :
 - **Entretien d'approfondissement** : élaboration d'un plan d'aide, évaluation de la disposition à coopérer et des aptitudes des parents.
 - En fonction du soutien nécessaire, **recours à des services spécialisés** (p. ex. centres de consultation en matière d'addictions, services psychiatriques), collaboration interdisciplinaire.
 - Accompagnement et contrôle lors de la mise en œuvre du plan d'aide.



Notre mandat de détection précoce

- 4. Limite aux mesures librement consenties** : en cas de manque de coopération ou d'incapacité à coopérer, passage aux mesures de protection de l'enfant relevant de l'autorité.



Notre mandat de prévention particulier



Consultations dans le cadre de mesures de protection de l'enfant relevant de l'autorité

Nous apportons également conseils et soutien
aux parents sur demande
des autorités (APEA, services sociaux).



Les médiateurs:trices culturel:les ouvrent des portes

Nos offres doivent être accessibles à toutes les familles de manière égale. Afin d'améliorer l'accessibilité des familles issues de l'immigration avec enfants, nous travaillons avec des médiateurs culturels.

Les médiateurs culturels sont des personnes qui partagent la même origine et la même langue que les familles concernées. L'objectif de cette initiative est de faciliter l'accès à différents niveaux.

En même temps, cette offre favorise l'intégration professionnelle des médiateurs culturels eux-mêmes.



Collaboration avec des partenaires du domaine de la petite enfance

En tant que service spécialisé dans la petite enfance, nous travaillons étroitement avec d'autres prestataires et partenaires du domaine.

Dans les situations complexes, il est essentiel de mettre en place un accompagnement coordonné pour soutenir les parents et les enfants.

Un concept de transmission standardisé permet aux sages-femmes indépendantes dans le canton de Berne d'adresser des familles au Centre de Puériculture.



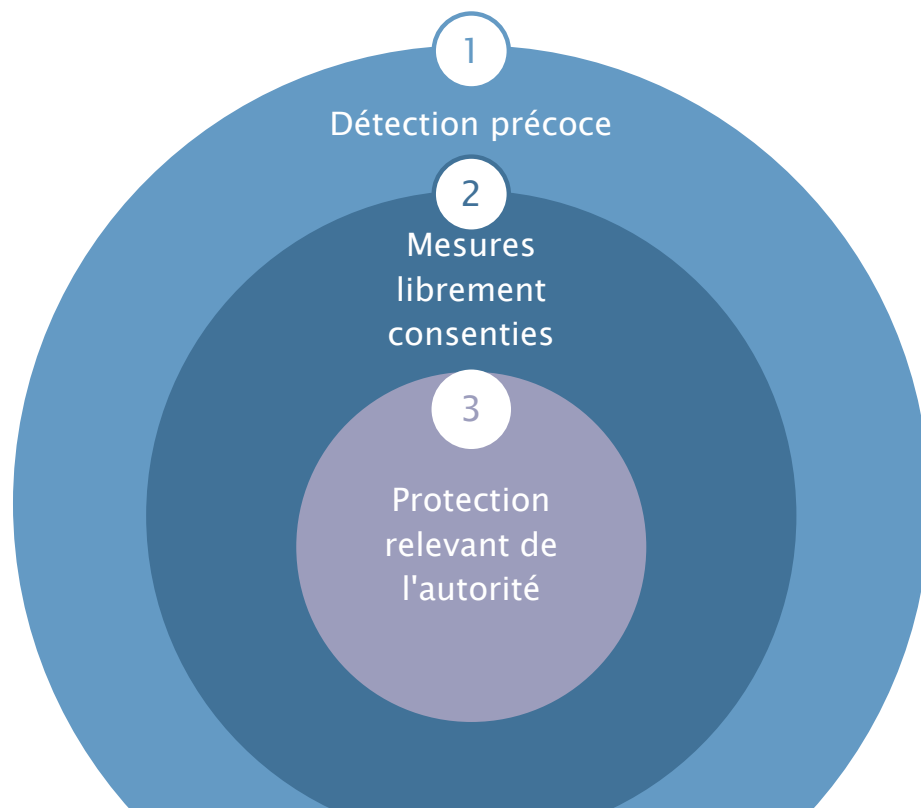


Coaching sur les questions de protection de l'enfant

Une offre de coopération du Centre de Puériculture sur mandat de l'Office des mineurs



Acteurs de la protection globale des enfants



Conseils spécialisé pour les professionnels et les personnes concernées:

SPE, Centre de puériculture, Groupe de protection de l'enfance de l'hôpital de l'île, APEA, etc.

1. Détection précoce

- Spécialistes travaillant en contact avec des enfants et des (futurs) parents.
- Pas de mandat de consultation explicite en matière de protection de l'enfant : sages-femmes et infirmières (post-partum), responsables de crèches et autres structures d'accueil, responsables des services de relève et des programmes de visites à domicile, etc.

2. Mesures de protection de l'enfant librement consenties (décidées d'un commun accord)

- Mandat de consultation
- Services sociaux, service psychologique pour enfants, **Centre de Puériculture**, etc.

3. Protection relevant de l'autorité

But: Renforcer les mesures de protection librement consentie

Base professionnelle : Instrument de détection précoce

- Point de repère et facteurs de risque pour une éventuelle mise en danger du bien-être de l'enfant
- Facteurs de protection
- Appréciation et évaluation du risque
- Arbre décisionnel pour la suite de la procédure

Formation gratuite à l'instrument

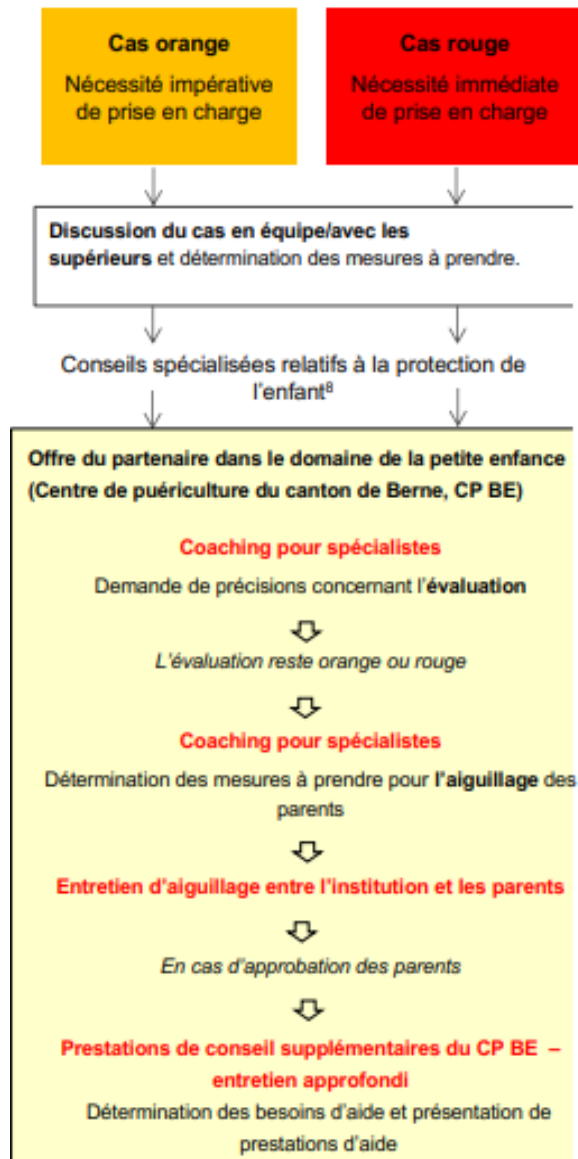
- ½ – 2 jours
- pour différents groupes professionnels



Partenaire de coopération CP canton de Berne :

Coaching spécifique lié à un cas dans le sens du principe du double contrôle pour les directions de crèches, les sages-femmes, la Croix-Rouge pour la garde d'enfants à domicile, primano/petits:pas, les responsables de groupes de jeu, les organisations de familles d'accueil de jour et le personnel d'encadrement dans les familles d'accueil de jour.

Procédure après évaluation Offre d'intégration du CP



Évaluation orange / rouge

Offres pour les professionnels:

- Coaching pour l'évaluation
- Préparation d'un éventuel entretien avec les parents (les motiver à se rendre dans un service tiers pour un triage)
- Lancement d'un triage au CP

Transfert obligatoire à :

- CP
- Autres services appropriés

sinon signalement de mise en danger à l'APEA

Coaching en matière de protection de l'enfant

Discussion de cas anonyme

L'offre de coaching sur mandat de l'Office de Mineurs par le Centre de puériculture s'adresse aux prestataires de services

- qui travaillent dans le domaine de la petite enfance et qui ont pour mission de détecter précocement les risques potentiels pour le bien-être des enfants
- mais qui n'ont pas de mandat explicite de consultation en matière de protection de l'enfance (sage-femmes*, crèches, groupes de jeux, personnes indépendantes travaillant avec des familles d'accueil, organisations de familles d'accueil, etc.)



<https://www.youtube.com/watch?v=oRSP6Wy7Cz8>

*La collaboration avec les sage-femmes est régie par le concept «Protocole de transferts entre SF et CP ».



Objectifs de l'offre de coaching

- **Renforcement** de la **sécurité d'action** dans l'utilisation de l'instrument IDP.
- **Réflexion** et **objectivation** de la perception et de l'évaluation d'une éventuelle mise en danger du bien-être de l'enfant.
- Discussion des autres **possibilités d'action** avec un professionnel externe.



Contact et déroulement d'un coaching

T 031 552 27 27

@ protection_enfance@cp-be.ch

- Rappel d'un spécialiste dans un délai d'un jour ouvrable pour fixer un rendez-vous de coaching.
- Entretien de coaching (par téléphone ou en face à face) dans un délai de 3 jours ouvrables.

Plus d'informations :

www.mvb-be.ch/fr/pour-les-specialistes/coaching-protection-enfant



Suspicion d'abus sexuels

Compétence du groupe de protection de l'enfant de l'Hôpital de l'Île à Berne

En cas d'indices de maltraitance sexuelle, le groupe de protection de l'enfant de l'Hôpital de l'Île à Berne se charge du coaching.

Contact

Centrale 031 632 21 11 ou secrétariat de protection de l'enfant 031 632 94 86



Evaluer et analyser la situation

Services spécialisés dans le domaine de la protection de l'enfant en général

Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)	L'autorité intervient à titre consultatif et une discussion anonyme peut avoir lieu sans qu'une procédure soit ouverte: si une personne se demande, dans une situation concrète, s'il y a lieu d'annoncer une situation de mise en danger, il convient de prendre contact avec l'APEA compétente et de lui décrire le cas sans donner de noms. www.be.ch/apea → Localisation de l'APEA compétente
Fil rouge	Le Fil rouge de la protection de l'enfant est un service interdisciplinaire qui propose gratuitement des conseils et offre aux spécialistes la possibilité de discuter des cas complexes de manière globale. Les situations qui présentent un caractère d'urgence ne sont pas concernées (cas requérant une action immédiate). www.be.ch/om → Fil Rouge
Groupe de protection des enfants de l'Hôpital de l'Ile	Outre les auditions des enfants victimes (ou supposés l'être) d'abus ou de maltraitance, le groupe de protection des enfants de l'Hôpital de l'Ile propose des consultations téléphoniques aux professionnel-le-s ainsi qu'aux personnes concernées. www.kinderklinik.insel.ch → Unser Angebot → Angebot von A-Z → Kinderschutz (site en allemand)
Centre de puériculture du canton de Berne (pour la petite enfance, de 0 à 5 ans)	Le Centre de puériculture du canton de Berne accompagne gratuitement les professionnel-le-s de la petite enfance (0 à 5 ans) dans l'évaluation des situations de mise en danger du bien-être de l'enfant supposées ainsi que dans l'organisation des prochaines étapes (principe du double contrôle). Au besoin, dans le cadre du coaching, une personne du centre peut assister à l'entretien qui permet d'orienter les parents vers les différents services. Sur mandat de l'APEA, le Centre de puériculture effectue des consultations ordonnées. www.mvb-be.ch/fr → Pour les spécialistes
Services psychologiques pour enfants et adolescents	Lorsqu'il existe des questions liées au bien-être de l'enfant, que des situations évoluent difficilement, que les décisions à prendre et les procédures à suivre sont peu claires, le service psychologique se met à la disposition des parents, des spécialistes de la petite enfance, des enseignant-e-s, des travailleuses et travailleurs sociaux pour les conseiller. Il propose aussi des entretiens de conseil au corps enseignant (dès l'école infantine), aux services sociaux, à l'APEA et aux tribunaux. Sur mandat de l'APEA (protection de l'enfant relevant de l'autorité), le service psychologique se charge de dispenser les conseils prévus, effectue une médiation et des expertises. www.eb.bkd.be.ch → Prestations – Aperçu de l'offre



Travail de groupe 1: Cas concret



Préparation de l'entretien avec les parents / triage

Le défi

- Comment puis-je dire aux parents - sans perdre leur coopération - qu'ils ont besoin de soutien ?
- Comment puis-je motiver les parents - sur une base volontaire - à accepter une aide ?
- Comment puis-je informer les parents que l'institution a l'obligation de prendre des mesures plus radicales pour le bien de l'enfant en cas de manque de coopération (cas orange et rouge) ?



Préparation de l'entretien avec les parents / triage

... **fondements** d'un triage réussi :

→ Placer le bien-être de l'enfant au centre des préoccupations communes !

→ Attitude fondamentale : les parents veulent le meilleur pour leur enfant !



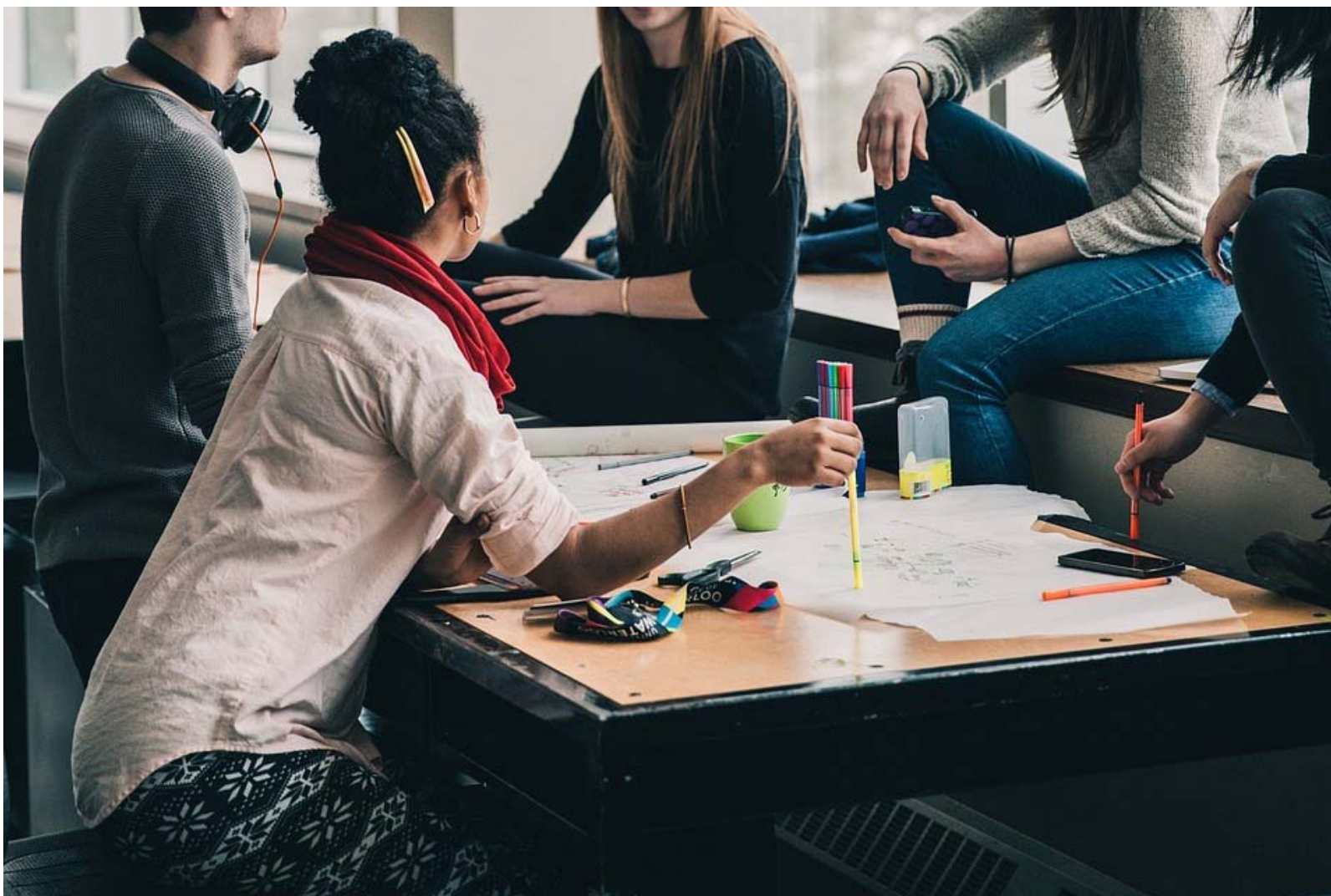
Préparation de l'entretien avec les parents / triage

Préparation concrète

- Formuler l'évaluation de la situation avec ses propres mots (par écrit), en tenant compte des risques et des ressources.
- Triage (vers quelle institution et pourquoi celle-ci).
- En cas de manque de coopération des parents dans les cas orange/rouge : que se passe-t-il - et comment le dire aux parents "en tenant compte des ressources" ?



Travail de groupe 2: de l'entretien avec les parents au triage



Transferts obligatoires

Procédure



Quand

En cas de jaune, un transfert est recommandé, en cas d'orange et de rouge, il est obligatoire.

Personnes impliquées

Spécialistes, parents et CP ou autre service compétent

Comment

être

possible avec

En cas d'orange et de rouge, le transfert doit si possible être effectué avec les parents. Un transfert écrit est le consentement des parents.

Contenu

Communication ouverte sur les observations, les préoccupations et les facteurs de

risque identifiés.

Suite

Après le transfert, échange interdisciplinaire régulier sur l'évolution (avec le consentement des parents).

Informations complémentaires sur le transfert au CP :

<https://www.mvb-be.ch/fr/pour-les-specialistes/collaboration-et-transferts>



Offre de consultation supplémentaire pour les parents

Autres objectifs : Assurer une bonne coopération avec les parents et définir avec eux des aides spécifiques adaptées au risque :

- Les parents connaissent l'appréciation et l'évaluation du professionnel concernant les facteurs de risque et les ressources de la famille.
- Les parents décrivent la situation familiale de leur point de vue, avec les difficultés quotidiennes, les ressources existantes et les idées de solutions possibles.
- Convenir d'une évaluation commune.
- Se mettre en accord pour des changements concrets dans l'intérêt de l'enfant.
- Plan d'aide écrit incluant des dates et des délais.



Merci pour votre attention!



Rester sensibilisé à la détection précoce dans le quotidien professionnel ?
Abonnez-vous à notre newsletter "Détection précoce".



Bibliographie

Office de Mineurs du canton de Berne (2020). Détection précoce des risques pour le bien-être des enfants en bas âge (0–5 ans). Un guide pratique pour les professionnels.

Download :

<https://www.kja.dij.be.ch/fr/start/umfassender-kindeschutz/frueherkennung-von-kindeswohlgefaehrdung.html>

